

Appel à candidature 2023/2024

Résidence-mission en milieu rural

DRAC Ile-de-France/ Association La Source-Villardeaux

Sur le thème artistique
« Sororité et fraternité »

Du lundi 08 janvier au vendredi 05 juillet 2024

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France propose au territoire francilien d'accueillir des artistes en résidence dans le cadre d'une « résidence mission ». Ces résidences s'inscrivent dans divers champs artistiques. Dans le cadre de ce présent appel à projet, il est recherché :

Un artiste, résidant en France, possédant un véhicule et le permis B, dont la recherche et la production s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine et parlant la langue française. Dans ce document nous nommerons cet artiste, le Résident.

**Nous sollicitons un artiste plasticien,
développant des techniques artistiques mixtes :
peinture, sculpture, volume, multi média ou autres pratiques de son choix.**

Eléments à fournir en PDF

- un dossier artistique (présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche de l'artiste-candidat),
- un curriculum vitae,
- une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et la population,
- **une note d'intention précise relative au projet de résidence 2024 reliée au thème artistique de l'année (ci-dessus nommé)**
- une liste des œuvres disponibles à des fins d'expositions pendant ou après le temps de résidence avec les contraintes techniques afférentes à leurs présentations et leur coût, (tableau joint à remplir)
- un planning des disponibilités du candidat entre le **13 novembre 2023 et le 05 juillet 2024**.

Date limite de dépôt du dossier PDF par mail

Dimanche 8 octobre 2023 (inclus)

Semaine 40

Association La Source-Villardeaux
Domaine de Villardeaux
95710 Chaussy
Tel : 01 34 67 78 83
Mail: lasourcevillardeaux@wanadoo.fr

Date de sélection finale en présentiel : semaine 42 en octobre 2023

La résidence-mission : cadre général

1. Enjeux et objectifs de la résidence-mission

Permettre au plus grand nombre :

- d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau de lieux culturels,
- développer l'esprit critique par le biais de la discussion et d'échanges,
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire,
- mettre en place une éducation artistique associant les jeunes, les familles et les habitants d'un territoire,
- réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

2. Une co-construction artistique et culturelle

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle, quel que soit l'âge des participants. Elle repose sur une pleine disponibilité du Résident, durant six mois, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non. Cette diffusion s'envisageant en amont, pendant ou après la période de résidence.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production personnelle ni commande d'œuvre.

Pour le Résident il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Ces actions sont à considérer comme autant de « gestes artistiques », préparés en amont avec divers acteurs culturels, sociaux, éducatifs déjà impliqués dans le domaine des arts visuels ou tout simplement désireuses de s'y inscrire.

Ces actions se menant en temps scolaire ou hors scolaire, sur les temps de loisirs des habitants, ont pour objectif de permettre à un grand nombre de personnes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre. Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein des établissements scolaires, de centres sociaux, de centres de loisirs, de structures culturelles que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié au Résident et au porteur de projet.

**La résidence est conduite avec l'idée d'un fil rouge sur le thème artistique
Proposé par l'association la Source-Villarceaux et le soutien de la DRAC Ile- de-France :
« Sororité et Fraternité »**

3. Déroulement

Au cours des toutes premières semaines de la mission, le Résident rencontre les différents acteurs de la commune et des communes environnantes ainsi que des professionnels de l'action sociale, de la culture et de l'éducation. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique et le fil rouge de l'artiste/Résident.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être très collectives, en croisant différents types de professionnels (enseignants, animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple). Ces professionnels sont également invités à évoquer avec le Résident la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, aux habitants jeunes et moins jeunes, dont ils ont la responsabilité. Il s'agit alors d'évoquer de simples pistes pouvant être empruntées pour ce faire.

Au cours de la Résidence se construisent également entre le Résident et les différentes équipes de professionnels désireuses de s'impliquer définitivement, toutes sortes d'actions à mener en direction des enfants et des jeunes. Il s'agit de « gestes artistiques » qui se conçoivent en prenant la structure de loisirs ou à vocation sociale ou les établissements scolaires pour unité de référence, et non la seule classe ou le seul groupe.

Ces « gestes artistiques » sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des enfants ou des jeunes dont il aura la responsabilité.

Tout au long de ces six mois de résidence-mission, l'œuvre déjà accomplie de l'artiste et disponible à la diffusion, est présentée en lieux culturels spécialisés mais aussi en lieux qui ne le sont pas.

Une résidence-mission à La Source-Villarceaux

I. Contexte

L'association **La Source - Villarceaux** est située à l'Ouest du département du Val-d'Oise, dans la zone rurale du Vexin français, au sein du Parc naturel régional du Vexin et bénéficie d'une mise à disposition de locaux au domaine de Villarceaux.

Le **Parc naturel régional du Vexin** est géré par un Syndicat Mixte qui regroupe la Région Ile-de-France, les départements du Val d'Oise et des Yvelines, les 99 communes et 9 communautés de communes adhérentes. Le Parc est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants. Il met en œuvre un projet de développement harmonieux et équilibré, basé sur la préservation de ses patrimoines naturels, culturels et bâtis ainsi que des actions autour du « mieux vivre ensemble ».

Le **Domaine de Villarceaux** est éco géré par la Région Ile-de-France depuis 1989. Monument historique et jardin remarquable, ce site est un lieu culturel ouvert en saison, d'avril à octobre, au public et ouvert toute l'année pour l'association La Source-Villarceaux.

2. La Source-Villarceaux

En 1991, le **peintre Gérard Garouste**, de renommée internationale, constatant l'isolement culturel et social des jeunes en milieu rural, a créé avec des éducateurs du département de l'Eure, la première association La Source à La Guéroulde (Eure).

Depuis 2002, à la demande du Conseil régional d'Ile-de-France et du Conseil départemental du Val-d'Oise, La Source-Villarceaux est installée dans le Domaine de Villarceaux sur la commune de Chaussy (Val-d'Oise) et, plus particulièrement, sur le territoire du Vexin Français. Elle est le deuxième site Source et a fêté ses 20 ans en 2022.. Actuellement 10 sites « Source » sont implantés dans 10 départements sur le territoire national.

Les différentes actions de La Source-Villarceaux s'articulent autour de trois pôles

- **le pôle social**, par une animation auprès des enfants et des familles, en lien avec les travailleurs sociaux du département,
- **le pôle éducation**, par l'accueil de classes, pour développer l'éducation artistique et la démarche créative des élèves, en lien avec les conseillers pédagogiques en arts plastiques du Val-d'Oise,
- **le pôle artistique**, afin de promouvoir dans le Vexin, particulièrement isolé, une programmation annuelle d'expositions d'art contemporain, et permettre à de jeunes artistes de bénéficier de résidences sur le site de Villarceaux.

Enjeux et objectifs de la résidence mission à la Source-Villarceaux

L'enjeu de cette résidence est de développer un outil de proximité au service d'une action culturelle. Elle permettra de favoriser une relation vivante des différents publics à la création.

Cette résidence a pour but également de développer des actions envers différents publics du territoire du Parc naturel régional du Vexin, associé aux activités de différents acteurs culturels et sociaux (associations, bibliothèques, écoles, centre de loisirs, hôpitaux, offices de tourisme, mairies, crèche, maison de retraite, théâtre...).

Le Résident se trouve au centre d'un projet original, mené avec une diversité de partenaires, dans un travail de création et d'échanges à travers la mise en place de divers projets en faveur d'un public toutes générations confondues.

I. L'association se propose de mettre en place en lien avec le Résident, différentes actions sur le territoire concerné dont le calendrier sera fixé lors des 3 réunions de préparation en novembre et décembre 2022 :

L'association se propose de mettre en place avec le Résident différents projets artistiques qui font sens entre eux :

- 1 atelier des mercredis avec le public social de l'association,
- 2 ateliers avec des établissements scolaires du Vexin,
- 2 ateliers de samedis en familles,
- 2 ateliers de vacances scolaires avec le public social de l'association en lien avec des partenaires culturels,
- 2 expositions artistiques/ valorisations des œuvres créées par les publics lors de la Résidence face aux œuvres du Résident,

Une en juin 2024, (la restitution de résidence de 10 jours) et une en octobre 2024 (la rétrospective Face à Face annuelle de 40 jours)

- 6 demi-journées de visites de la restitution pour le public scolaire (12 classes)
- 4 demi-journées de visites guidées, pour le public visiteurs Région Ile- de- France. (8 visites)
- 2 installations d'œuvres et 2 débats artistiques/pédagogiques avec 2 écoles primaires du 95 : dispositif "1 œuvre à l'école" sur 1 journée.
- 1 journée grand public avec un partenaire local

Tous ces projets peuvent prendre différentes formes.

Il est primordial de les travailler en lien avec les partenaires et collectivités du territoire afin de concrétiser et de valoriser l'importance et la richesse du lien d'un artiste avec la population d'un territoire en répondre aux besoins suivants :

- l'accès à l'art et à la culture pour tous,
- la lutte contre l'isolement rural,
- l'art au service du lien social.

2. Pilotage de la résidence mission

Un comité de pilotage sera mis en place pour le choix de l'artiste ainsi que pour le suivi du projet durant le temps de la résidence, il sera composé :

- de 2 représentant de la DRAC Ile-de-France et de son comité interne,
- de 2 représentants de l'Education Nationale du 95, le Conseiller technique des projets culturels du 1^{er} et du second degré et un conseiller pédagogique en Arts Plastiques,
- d'un représentant du PNR,
- de 3 représentants de l'association La Source-Villardeaux : la directrice, un animateur socio-culturel de l'équipe et un membre du Conseil d'Administration.
- L'association prend en compte également l'avis de son conseiller artistique de l'association : Agence Artegalore- Paris XI.
- D'un élu du territoire

Ce comité a pour mission de guider le Résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels et d'aider à la réalisation des actions.

3. Période et durée de la résidence

La durée de la résidence-mission est de 6 mois : Du lundi 08 janvier au vendredi 05 juillet 2024

4. Conditions financières et moyens mis à disposition

- Le Résident sélectionné pourra profiter du lieu de résidence situé au Domaine de Villardeaux qui comprend un **studio aménagé de 50 m² et un atelier de 40 m².**
- Le Résident doit être autonome dans ses déplacements et disposer, obligatoirement, **d'un véhicule personnel et du permis B.**
- **Le Résident sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 14 500 € brut et de 500 € pour ses frais de déplacement.**

5. Cadre juridique

Un contrat de résidence mission spécifiant les engagements respectifs des parties concernées sera effectué à son arrivée le 8 janvier 2024.

6. Evaluation

Suivis et bilans développés auprès du comité de pilotage, dont 1 bilan intermédiaire et un bilan final de Résidence.

- Régulation et gestion de suivi de la résidence avec l'animateur référent, le Résident, le gestionnaire et la directrice pour une meilleure progression des projets de la Résidence, de manière périodique.

- Bilans avec les parents, les équipes sociales, les enseignants, les conseillers pédagogiques Arts Plastiques, le Résident,

- **3 à 5 Vernissages avec les parents**, les travailleurs sociaux, le Résident et les enfants à la fin de chaque session d'atelier,

- **Vernissage de la Résidence le mercredi 19 juin 2024**- Valorisation des travaux réalisés au cours de la résidence au domaine de Villarceaux.

- **1 exposition de 12 jours ouverts**, sur le site du Domaine de Villarceaux **du 19 au 30 juin 2024** des productions de la Résidence face aux œuvres de l'artiste.

- **1 exposition de 37 jours ouverts**, sur le site du Domaine de Villarceaux **du 12 octobre au 29 novembre 2024** des productions de la Résidence en plus de toutes les autres œuvres produites par les enfants et leurs parents et les artistes sur l'année 2023 avec la Source Garouste-Villarceaux.

7. Candidature

Peuvent faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France. L'artiste candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

8. Sélection en 2023/2024

Semaine 40

Le mercredi 8 octobre 2023 : Date limite de réception des dossiers de candidature :

Ils seront examinés par le comité de pilotage.

Fin de Semaine 41

Les candidat(es) retenu(es) seront prévenu(es) par courriel dans lequel ils seront conviés à **un entretien**, tenu par le comité de pilotage, permettant aux candidat(es), d'explicitier leur démarche artistique et culturelle.

Les dossiers non retenus pour un entretien recevront leur réponse par courriel également

Semaine 42

Entretien **des 5 candidats finalistes, en présentiel**, dans les locaux de l'association La Source-Villarceaux.

Le résultat de la sélection finale sera communiqué oralement aux 5 candidat(e)s par appel téléphonique le lendemain de l'entretien.

A partir de cet appel téléphonique le Résident retenu, s'il accepte sa mission, devra se rendre disponible pour **deux à trois réunions préparatoires avec l'équipe de l'association La Source-Villarceaux** afin d'affiner les projets et perspectives de sa résidence **entre le 13 novembre et le 15 décembre 2023.**

9. Début et fin de la Résidence en 2024

Semaine 2 :

Le Résident prend ses quartiers dans la Résidence de La Source-Villarceaux : **le lundi 08 janvier 2024.**

Le premier atelier du mercredi démarre le 10 janvier 2024

Semaine 27 :

Le travail du Résident prend fin le vendredi 05 juillet 2024.

Le Résident aura quitté la Résidence le dimanche 07 juillet 2024.

Le Bilan final de la Résidence co construit avec l'artiste Résident sera finalisé et envoyé fin juillet 2024, par l'équipe de l'association, à la DRAC Ile- de- France et au comité de sélection.